

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune
d'ANTOINGT
Séance du 8 novembre 2019

Envoyé en préfecture le 18/11/2019
Reçu en préfecture le 18/11/2019
Affiché le 
ID : 063-216300053-20191108-DELIB38112019-DE

L'an deux mil dix-neuf, le huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2019, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER

Absent : Nicolas BIERI, TERRANOVA Philippe (pouvoir à GONTHIER Emmanuel).

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°3 : Avenant à la convention pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Société SUEZ Eau France propose un avenant à la convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement qui fixe l'échéance de cette convention au 31/12/2019.

La compétence assainissement devant être prise par l'Agglo Pays d'Issoire au 1^{er} janvier 2020, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Madame le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Chantal ROUSSEL


